



Le 17 mars 2020

INFORMATIONS MUNICIPALES

Coronavirus (COVID-19)

Le Président de la République lors de son allocution d'hier soir, nous a annoncé des mesures de confinement pour enrayer l'épidémie due au Coronavirus.

Le Ministre de l'Intérieur a ensuite précisé les modalités d'application.

Ils ont appelé les citoyens à faire preuve de sens des responsabilités et d'esprit de solidarité.

A mon niveau qui est le mien, je vous incite vivement à suivre strictement ces consignes pour préserver votre santé et celle des autres.

La réussite de la lutte contre la propagation de ce virus passe par le respect de ces mesures de confinement.

Les déplacements sont limités depuis ce jour à 12h. Seuls sont autorisés les déplacements suivants :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur gouvernement.fr) ;
- déplacements pour motif de santé ;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

A ce sujet, des imprimés d'attestation de déplacements dérogatoire sont disponibles à la mairie. A votre demande, nous vous les déposerons dans votre boîte à lettres.

Au niveau local, nous avons décidé de fermer l'accueil physique du secrétariat de Mairie. Par contre, nous assurons la continuité du Service Public, la permanence téléphonique sera renforcée et assurée pendant les heures de travail du secrétaire de mairie.

Les lundi et jeudi	De 14h00 à 19h00
Le mardi	De 9h00 à 13h00
Le mercredi	De 14h00 à 18h00.

Vous pouvez aussi joindre le secrétariat de Mairie par mail : mairie.yonval@waandoo.fr

L'employé municipal et l'apprenti sont à l'arrêt pendant cette période de confinement.

Le Maire et les deux adjoints en poste jusqu'à l'installation du nouveau conseil sont disponibles pour vous apporter les aides matérielles dont vous auriez besoin et répondre à vos questions.

Christian LESENNE au 07 87 04 87 78

Josiane PEZET au 07 82 87 77 20

André DRUET au 06 45 38 01 22

Soyez vigilants, responsables, solidaires et dans la mesure du possible, restez chez vous.

Elections municipales

Les 11 candidats ont tous été élus au 1^{er} tour, l'élection du Maire et des adjoints peut donc se dérouler.

La réunion d'installation du Conseil Municipal est prévue ce samedi 21 Mars à 17h à la salle polyvalente.

A la demande du Ministère, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, cette séance ne sera pas ouverte au public (huis clos).

Travaux Mairie

Pendant la période de confinement, les travaux de la mairie sont suspendus.

Le Maire
Christian LESENNE